



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 7301-SD

PAU, le 09/09/2021

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES 64
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Jean-Yves AMYOT
Téléphone : 05 59 82 29 06
06 20 16 34 67
Courriel : jean-yves.amyot@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. OSE : 2021-40272-62929 DS 5279713

Le Directeur départemental des finances publiques
des Pyrénées-Atlantiques

À

COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR
COTE SUD
ALLEE DES CAMELIAS
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : Terrain à bâtir au sein d'une ZAE

ADRESSE DU BIEN : Lieu-dit Lalanne, 40390 SAINT-MARTIN-DE-HINX

VALEUR VENALE : 50.000 € HT

Il est rappelé que les collectivités locales ou leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT :

COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE
ADOUR COTE SUD

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Bruno LASSERRE

2 – Date de consultation

: 09/09/2021

Date de réception

: 09/09/2021

Date de constitution du dossier « en état »

: 09/09/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Au sein de la ZAE Lalanne à Saint-Martin-de-Hinx (40390), la Communauté de Communes envisage de céder le dernier lot d'une superficie de 2508 m².

4 – DESCRIPTION DU BIEN

La parcelle concernée est cadastrée G 511 et porte sur le lot n°4.

Il s'agit de la cession de la dernière parcelle au sein de la ZAE.

Elle est viabilisée et est destinée à la construction de locaux artisanaux à usage professionnel.

5 – SITUATION JURIDIQUE

propriétaire : COMMUNE DE SAINT MARTIN DE HINX.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone U

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative.

La valeur vénale du bien est confirmée à 50.000 € HT.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Dix-huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY Amyot', with a horizontal line extending to the right.

Jean-Yves AMYOT
Inspecteur des finances publiques